2026/017
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 5.1 : Élection exécutif
26.D.016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 mars 2026 à 17h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 16 mars 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Présents : Franck BRISSET, Gilles MARY, Philippe LEMARCHAND, Arnaud LEBOULANGER, Katy MELIN, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Guillaume GOURDEL, Agnès LOUIS, Rémi LEBARBIER, Anne VAGNER, Patrick FAUCHON, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET et Johanna BOZEC.

Pouvoirs : Virginie DALBIN à Danielle LELUBEZ, Eric TELLIER à Gilles MARY

Secrétaire de séance : Arnaud LEBOULANGER

ELECTION DU MAIRE

A l'issue de l'installation du conseil ; le doyen de l'assemblée, M. Patrick FAUCHON, conformément à l'article L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, prend la présidence de l'assemblée. Sur la base de l'article L. 2121-17 du CGCT, le président de l'assemblée fait l'appel des conseillers et s'assure que le quorum soit atteint.
Les deux benjamins de l'assemblée, Mme Anne VAGNER et M. Guillaume GOURDEL sont désignés comme assesseurs.

Les conseillers candidats à la fonction de Maire sont :
- BRISSET Franck
- FAUCHON Patrick

Le président de l'assemblée appelle un à un les conseillers afin de voter pour le Maire par bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :
- BRISSET Franck, quinze voix.
- FAUCHON Patrick, zéro voix
- Quatre bulletins considérés comme nuls en raison de la nomination d'un conseiller municipal qui n'était pas candidat.

M. Franck BRISSET est élu à la majorité absolue.

Le secrétaire de séance

Arnaud LEBOULANGER

Le Maire

Franck BRISSET

MAIRIE de FLAMANVILLE

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260320-26D016-DE
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260320-26D016-DE
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026